

## **Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 25 Février 2021.**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq février à vingt heures,  
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

**Présents** : MM. MICHEL Laurent, BARBIER Philippe, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, CHARVET Marie-Laure, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, MOREL Serge.

**Excusés** : MM. ANNEQUIN Rachel, RONDEAU Marlène, PIRODON Valérie, PONCET Lionel.

**Pouvoir** : Mme PIRODON Valérie donne pouvoir à M. MICHEL Laurent.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès.

### **Ordre du jour** :

- Approbation du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (nouvelle réglementation)
- Vote des taux d'imposition 2021
- Compte rendu commissions des bâtiments communaux et de la voirie
- Préparation du budget primitif 2021
- Classement de la voirie communale
- Proposition de la poste pour mise à jour de l'adressage
- Délibération relative à la vente du bâtiment de la Cure.
- Demande de subvention dans le cadre du bonus Relance de la Région AURA
- Devis pour travaux urgents d'eaux pluviales chemin du Moriot
- Devis élagage pour 2021
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à l'emploi de personnel à titre occasionnel
- Compte rendu CC Vals du Dauphiné et des syndicats
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **N° 2021-006 : Approbation du compte de gestion 2020.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**N° 2021-007 : Compte Administratif 2020.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès CHAUT-SARRAZIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Laurent MICHEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte administratif principal</b>						
	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		31.993,37		47.092,87		79.086,24
Opérations de l'exercice	172.739,63	199.611,96	419.286,76	539.055,12	592.026,39	738.667,08
Totaux	172.739,63	231.605,33	419.286,76	586.147,99	592.026,39	817.753,32
Résultat de clôture		58.865,70		166.861,23		225.726,93
Restes à réaliser	117.500,00				117.500,00	
Totaux cumulés	290.239,63	231.605,33	419.286,76	586.147,99	709.526,39	817.753,32
Résultats Définitifs	58.634,30			166.861,23		108.226,93

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

## N° 2021-008 - Affectation du résultat

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 166 861,23 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Contre	0
Pour	12

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	119 768,36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 092,87 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>166 861,23 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	58 865,70 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	117 500,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> 0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 166 861,23 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	100 000,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	66 861,23 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

## N° 2021-009 : Vote du taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la loi de finances pour 2021 qui traduit un certain nombre d'évolutions et de mesures concernant la fiscalité locale, et notamment la réforme de la taxe d'habitation.

Cette réforme implique deux conséquences majeures :

- La disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département en compensation.

Le produit résiduel de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera perçu par l'État en lieu et place des communes ou de la communauté de communes pour les 20% des foyers qui s'en acquittent encore au taux figé de 2019.

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera, quant à elle, à être perçue par les communes et la communauté de communes au taux figé de 2019.

Ce transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes nécessite le vote d'un nouveau taux. Ce taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est fixé par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal d'imposition 2020 soit 17.90% et du taux départemental d'imposition 2020 soit 15.90%. Le taux de référence pour 2021 est donc égal à 33.80%.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces nouvelles dispositions,

- Valide le taux de référence de 33.80% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021.

### **N° 2021-010 - Objet : Vote des taux d'imposition 2021.**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;  
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taxe d'habitation : 9.14 %
- Foncier bâti : 33.80 %
- Foncier non bâti : 53.54 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **Compte rendu commission bâtiments et voirie**

#### Bâtiments :

Etablissement du plan qualité de l'air dans les salles de classes, de l'école et les salles de garderie et cantine scolaire suite à l'intervention de M. Feurer (CEP Conseil en Energie Partagé). Pas de problème particulier à signaler. Ce document est valable pour une durée de 7 ans.

Modification de la puissance électrique du compteur école mairie. Passage de 18 à 24 KVA.

#### Voirie :

Travaux urgents d'eaux pluviales chemin du Moriot : le tuyau d'évacuation des eaux pluviales étant partiellement bouché il est nécessaire d'effectuer des travaux rapidement pour pourvoir à son remplacement et curer le fossé. Un devis a été établi par l'entreprise Durand TP pour un coût de 6424 € H.T.

Le conseil municipal valide ce devis.

Elagage des voiries communales : Un devis a été établi par la SARL Rabatel pour l'entretien des voiries communales pour 2021. Les tarifs sont les suivants : Elagage 49.50 € H.T. de l'heure, passage du lamier : 75 € H.T. de l'heure et broyage : 65 € H.T. de l'heure. Les tarifs sont identiques à ceux de 2020. Le conseil municipal valide cette proposition.

Bâtiments et voirie : Etablissement d'une liste de travaux à prévoir pour le budget primitif 2021.

## **Préparation du budget primitif 2021.**

L'ensemble des commissions a indiqué les travaux envisagés pour 2021. En fonction des possibilités financières de la commune ceux-ci seront retenus ou reportés à l'année suivante.

<b>Acquisitions</b>
Terrain Morillon
Régularisation emprise voirie
<b>Bâtiments</b>
Salle des fêtes éclairage de la scène
Cantine scolaire – changement de la porte d'entrée
Classe 1 + salle motricité – rénovation du plafond –
Stores classe 2 à changer
Rénovation appartement mairie RDC – Isolation phonique et thermique des murs et plafond.
Rénovation salle Mont-Blanc – rénovation du plafond - isolation et pose de pavé led
Agrandissement local technique
Etude agrandissement réfectoire
Rénovation toiture Eglise
Création chaufferie centrale au bois
Etude rénovation de la toiture de la salle des fêtes avec ou sans panneaux photovoltaïques
<b>Voirie</b>
Point à temps sur l'ensemble de la voirie communale
Travaux sur les chemins suivants : chemin des Villettes – chemin des Croisettes – chemin de la Motte – chemin du Tramoley (en collaboration avec St André le Gaz)
Réfection réseau eaux pluviales chemin du Moriot
Acquisition de panneaux de signalisation
<b>Environnement</b>
Fleurs – tables de pique-nique – jardinière – arbres – etc ...
<b>Informatique</b>
Tableau interactif pour 2 salles de classe
Changement du serveur de la mairie et ordinateurs école (obsolètes)
Acquisition de matériel technique et mobilier

## **N° 2021-011- Classement de la voirie communale.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la dernière mise à jour de la voirie communale date de 1997 et qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau d'inventaire des voiries, suite à des opérations de classement ou déclassement du domaine public communal ou de la création de nouvelles voiries.

Il rajoute que la longueur de voirie communale fait partie des critères qui entrent dans le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Cette opération, dont les formalités ont été allégées, sera conduite par le service voirie de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le conseil municipal, après délibérations :

- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire
- Charge Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **N° 2021-012 - Mise à jour de l'adressage**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été contacté par les services de la Poste pour assurer une mise à jour de l'adressage sur l'ensemble de la commune pour s'assurer que chaque habitation soit bien référencée ainsi que chaque lieu public. Cette identification précise et à jour est nécessaire notamment pour les services de sécurité, les professionnels de santé, la connexion au réseau fibre. Cette mission dont le coût s'élève à 1200 € hors taxes comporte :

Un audit : réalisation d'un état des lieux de la qualité de l'adresse sur la commune en matière de dénomination et numérotation : identification des voies homonymes, non numérotées, partiellement numérotées....

Un projet d'adressage : mise à jour de la base d'adresses et de la cartographie.

Le conseil municipal, après délibérations :

Considérant le caractère indispensable de la mise à jour des données d'adressage

- Emet un avis favorable à ce dossier.
- Charge Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **N° 2021-013 – Projet de vente du bâtiment de la Cure.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente de ce bâtiment dont la vocation n'a pas à être affectée à un service public communal. Une demande d'estimation a été faite auprès du service des domaines. Ce dernier n'a pas apporté de réponse, la commune ayant une population inférieure à 2000 habitants, la consultation du service du domaine ne présente pas un caractère réglementaire. La commune est donc libre de céder le bien au prix qu'il lui convient. Une demande d'estimation a été faite auprès d'un cabinet immobilier. Le montant de l'estimation est compris entre 160.000 et 170.000 Euros.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire pour engager des négociations avec le locataire en place, éventuel acquéreur.

### **N° 2021-014 : Demande de subvention dans le cadre du Bonus relance de la Région AURA pour des travaux dans différents bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les projets de travaux prévus sur différents bâtiments communaux. Ces travaux estimés à un coût de 16.320 € concernent :

L'isolation thermique et phonique d'un appartement communal, l'isolation thermique par rénovation du faux-plafond et modification de l'éclairage (basse consommation) de la classe maternelle comprenant la salle de classe, salle d'évolution et salle de repos, le remplacement d'une porte au restaurant scolaire (isolation thermique et double vitrage) et la remise à neuf de l'éclairage de la scène de la salle des fêtes (basse consommation).

Une subvention au titre du Bonus Relance de la Région Auvergne Rhône-Alpes peut être octroyée sur la base de 50 % du montant hors taxes des travaux qui s'élève à 16.320 € H.T.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux :	16.320 € HT.
Financement :	
Subvention Conseil Régional :	8.160 €
(50% Bonus Relance)	
Autofinancement communal :	8.160 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 2ème trimestre de l'année 2021 avec une durée de travaux de trois mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** les projets de travaux sur ces différents bâtiments pour un coût estimatif qui s'élève à 16.320 € H.T. (19.584 € TTC).

- **ADOPTE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	16.320	Subvention sollicitée Conseil Régional 50%	8.160
		Autofinancement communal	8.160
<b>Total HT</b>	<b>16.320</b>	<b>Total HT</b>	<b>16.320</b>
TVA	3.264	TVA Autofinancée	3.264
Total TTC	19.584	Total TTC	19.584

- **DIT** que ces travaux seront prévus au budget primitif 2021.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes une subvention au titre du Bonus Relance pour permettre la réalisation de ces travaux de rénovation du patrimoine communal.

#### **N° 2021-015 – Autorisation à Monsieur le Maire pour l'emploi de personnel à titre occasionnel.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les nécessités du service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre occasionnel conformément à l'article 3, alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984. Il propose de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de trois mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement, les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le conseil municipal, après délibérations :

- Autorise Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3, 2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

- Charge Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil.

- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3, 2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

## **Comptes rendus Vals du Dauphiné et des syndicats**

### **Vals du Dauphiné - Compte rendu Économie**

Renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné et la Chambre de Commerce Nord-Isère concernant l'accompagnement des entreprises hébergées à la Pépinière d'entreprises le CAP. Voir pour améliorer l'activité et le taux d'occupation de la Pépinière.

FISAC point sur les actions collectives.

- Plaquettes d'informations à destination des créateurs, repreneurs, aides à l'entreprise.
- Construire une identité commune « Commerces » VDD.
- Valoriser les savoir-faire locaux.
- Déployer les chèques cadeaux sur l'ensemble des VDD.
- Implanter des totems de centre-ville.
- Mise à jour signalétique des zones artisanales.
- Journée nationale du commerce de proximité pour promouvoir le commerce de proximité, les achats locaux.

Point sur les aides directes aux entreprises.

- Aides par rapport à la crise COVID19 (aide fiscale, VDD, région).
- Point sur le Plan de relance et les mesures économiques.

Point sur les aides aux collectivités locales.

- Bonus relance. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2021.

### **Vals du Dauphiné - Compte rendu Biodiversité**

- Présentation de l'Association Porte de l'Isère Environnement (APIE), association loi 1901 qui œuvre pour la préservation de l'environnement, de la biodiversité. Activités de naturaliste et de suivis, d'éducation, de sensibilisation, d'études.
- Extension périmètre de Reculfort sur le Pont de Beauvoisin labélisé en 2010. Intégration de parcelles communales et de l'étang de Reculfort.
- Projet de parking pour l'espace naturel sensible du Pont du Gua sur Saint-André-le-Gaz.
- Le nettoyage de printemps 2021 aura lieu le 27 mars 2021. La Communauté de Commune Vals Du Dauphiné fourni le matériel : gants, sacs poubelles, affiches.
- Lutte contre les dépôts sauvages de déchets - campagne de sensibilisation du public en cours.
- ZAC Corderie à Saint-Clair-de-la-Tour. Plantation de haies et création d'une passerelle pour la faune sur la Bourbre.
- Projet de franchissement de l'A43 par l'aménagement d'un des deux passages sur la commune de Cessieu. Végétalisation, clôtures pour diriger la faune.
- Mise en place de formation pour les gestionnaires d'espaces verts des communes.

### **Vals du Dauphiné – Compte rendu Finances**

- Le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement et actions économiques 2021 seront maintenus à l'identique de ceux de 2020 pour un coût total de 75 Millions d'euros.
- Pas d'augmentation de la fiscalité pour 2021.
- La taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) auparavant calculée sur les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ne s'appliquera que sur la taxe foncière suite à la suppression de la taxe d'habitation.
- La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) augmenterait de 1.8% pour l'ensemble des zones de collecte. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la taxe

TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui augmente de 20% cette année et sur les cinq années à venir (environ 100.000 € par an).

- A l'étude actuellement la mise en adéquation du périmètre de collecte et de traitement des ordures ménagères avec le périmètre de la communauté de communes. A ce jour, trois syndicats interviennent sur le territoire des Vals du Dauphiné, le SICTOM de Morestel, le SMND et le SICTOM du Guiers. Les communes adhérentes au SMND ainsi qu'au SICTOM du Guiers vont rejoindre le SICTOM de Morestel. Ce transfert devrait être opérationnel pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Maintien du Fond de concours pour 2021.
- Diminution de la dotation de solidarité communautaire.

### **Correspondant défense.**

Présentation du rôle du correspondant défense et des actions qui peuvent être mises en place auprès des jeunes ou de la population afin de faire connaître le service défense l'armée. Actuellement 16000 postes sont à pourvoir.

Un séminaire sera organisé à Varcis en mai pour les correspondants défense.

### **Questions diverses**

Une seconde boîte à livres destinée aux enfants est en projet. Voir son lieu d'implantation vers l'école de préférence.

Prochaine réunion : Conseil municipal le 25 mars à 20 heures.